

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02605

Numéro SIREN : 514 270 677

Nom ou dénomination : 2BCP

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt A2018/008298

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2138333

Dénomination : 2BCP
Adresse : 14 boulevard de L'europe 31120 Portet-sur-garonne -
FRANCE-
n° de gestion : 2009B02605
n° d'identification : 514 270 677
n° de dépôt : A2018/008298
Date du dépôt : 17/05/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 06/04/2018



2138333

2BCP
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 500 euros
Siège social : 14 boulevard de l'Europe
31120 PORTET SUR GARONNE
514 270 677 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 06 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le six avril,
A 18 heures,

Madame **Christine SALAUN**, demeurant CD 59 - Lotissement Sol de la Rente 31460 CARAMAN,

Propriétaire de la totalité des 155 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la
société 2BCP,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérante de la Société, Madame **Christine SALAUN**, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de l'abandon de son compte-courant à hauteur de 3 000 euros en faveur de la société 2BCP, avec clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune de la société.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à **74 571,35 euros** à l'amortissement partiel du compte « **Report à Nouveau Débiteur** » lequel s'élève ainsi à – 9 186,32 euros

Suite à cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à **7 863,68 euros**.

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

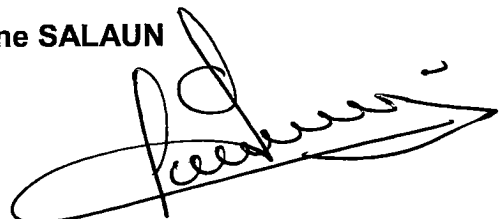
L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Christine SALAUN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Salaun', with a large, sweeping flourish at the end.

2BCP
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 500 euros
Siège social : 14 boulevard de l'Europe
31120 PORTET SUR GARONNE
514.270.677 RCS TOULOUSE

ANNEXE

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE
ET L'ASSOCIEE UNIQUE

Au cours de l'exercice écoulé, la société a pris en charge l'ensemble des cotisations fiscales et sociales, facultatives et obligatoires, de Madame **Christine SALAUN** pour un montant de **10 135 euros**.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.